

Que devons-nous savoir
sur l'Église ?



*Chapitre
Sainte-Madeleine*

**PETIT CATÉCHISME SUR
L'ÉGLISE**

Cardinal JOURNET

**Deuxième édition revue
1968**

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
I : LES SOURCES VIVES DE L'EGLISE	5
L'Eglise vient de Dieu qui envoie pour la fonder son Fils et son Esprit saint. — Le Christ est la Tête et l'Eglise est son Corps. — Les trois richesses du Christ qui, étant créées et communicables, pourront passer dans l'Eglise qui est son Corps. — Comment ces trois richesses du Christ sont reçues dans l'Eglise.	
II : L'EGLISE, ISSUE DE LA HIERARCHIE, EST APOSTOLIQUE	11
Nécessité de la hiérarchie. — Les deux pouvoirs hiérarchiques.	
III : LE POUVOIR DE JURIDICTION	14
Sa nature. — Le souverain pontife et les évêques. — Le primat juridictionnel du souverain pontife. — Temps apostoliques et temps post-apostoliques.	
IV : LE POUVOIR D'ORDRE	20
Ses degrés. — Sa transmission. — Ses effets. — Le mystère de l'apostolicité de l'Eglise. — Le miracle de l'apostolicité de l'Eglise.	

V : L'EGLISE EST UNE ET CATHOLIQUE	24
L'âme et l'unité de l'Eglise. — Les déchirures de l'unité. — Le <i>corps</i> et la catholicité de l'Eglise. — L'unité <i>catholique</i> dans son essence et sa croissance. — L'Eglise missionnaire. — Le mystère et le miracle de l'unité catholique.	
VI : L'EGLISE EST SAINTE	35
L'Eglise est sainte elle-même et essentiellement. — Nécessité d'appartenir au Christ et à l'Eglise. — Membres justes et membres pécheurs. — L'appartenance au Christ et à l'Eglise à <i>distance</i> par le désir surnaturel de la charité. — L'appartenance au Christ et à l'Eglise était possible dès <i>avant</i> la venue du Christ. — L'Eglise toute pure et innombrable. — Le mystère et le miracle de la sainteté de l'Eglise.	
VII : DEFINITIONS DE L'EGLISE	44
Depuis le Christ. — Depuis le commencement du monde. — Zones normale et anormale. — L'ici-bas et l'au-delà. — L'Ecriture.	

AVANT-PROPOS

Ce petit catéchisme a été pensé pour des adultes, afin de ne pas devoir trop appauvrir un mystère riche et complexe.

Il va de soi qu'il n'a rien d'officiel, ne s'impose à personne, ne se propose qu'à ceux à qui il serait de quelque service.

On y a joint, en annexe, un chapitre sur le droit de baptiser les petits enfants.

Fribourg

fête de saint Thomas d'Aquin, 1960

fête de l'Assomption, 1968

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES VIVES DE L'ÉGLISE

L'Église vient de Dieu qui envoie pour la fonder son Fils et son Esprit saint

1. *Quels sont les deux plus grands actes par lesquels Dieu nous a manifesté son amour ?*

— Le premier est celui de créer et de conserver le monde. Le second est celui de sauver le monde.

2. *Comment Dieu veut-il sauver le monde ?*

— Il lui envoie d'abord, au jour de l'Incarnation, son Fils unique, qui devient homme pour être Chef et Tête de l'Église.

Il lui envoie ensuite, au jour de Pentecôte, son Esprit saint pour former, sous Jésus-Christ et autour de lui, l'Église qui sera son Corps.

Unis au Christ, les fidèles deviennent comme ses membres et forment autour de lui son Corps mystique ou social.

3. *Peut-on dire que l'Eglise descend de Dieu ?*

— Oui, car elle tient son origine de la mission des personnes divines au monde ; et elle ne peut se conserver que par la force qui lui a donné naissance.

C'est pourquoi saint Jean, dans l'Apocalypse, XXI, 2, voit « descendre du ciel, d'auprès de Dieu, la ville sainte, la nouvelle Jérusalem », qui est l'Eglise.

Le Christ est la Tête et l'Eglise est son Corps

4. *D'où savons-nous que le Christ est comme la Tête et l'Eglise comme son Corps ?*

— De saint Paul, qui écrit du Fils de Dieu : « Il est la Tête du Corps, c'est-à-dire de l'Eglise »¹. Et aussi : Dieu « a tout mis sous ses pieds et l'a constitué, au sommet de tout, Tête pour l'Eglise, qui est son Corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous »².

¹ Col., I, 18.

² Ephés., I, 22-23.

Ce Corps, écrit encore saint Paul, est formé par l'Esprit : « Aussi bien est-ce en un seul Esprit que tous nous avons été baptisés pour ne former qu'un seul Corps... »³.

5. *Comment l'Esprit forme-t-il l'Eglise qui est le Corps du Christ ?*

— L'Esprit fait déborder sur le monde les richesses qui sont en source dans le Christ.

D'où cette définition : « L'Eglise, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué »⁴.

Les trois richesses du Christ qui, étant créées et communicables, pourront passer dans l'Eglise qui est son Corps

6. *Quelles sortes de richesses le Christ possède-t-il ?*

— Il possède d'abord une richesse incréée, incommunicable, imparticipable : car seul il est Fils de Dieu par voie de naissance et de nature ; pour nous, c'est seulement par voie de création et d'adoption que nous pouvons devenir enfants de Dieu.

³ I Cor., XII, 13.

⁴ Bossuet.

Il possède ensuite des richesses créées, communicables, participables : ce sont elles que l'Esprit fait déborder sur le monde pour former l'Eglise.

7. *Quelles sont ces richesses participables ?*

— Elles sont de trois sortes : la royauté ; le sacerdoce ; la sainteté.

Jésus-Christ est Roi pour annoncer les choses à croire et les choses à faire dans son royaume ;

il est Prêtre pour inaugurer un culte nouveau par son sacrifice et ses sacrements ;

et par-dessus tout il est Saint, d'une sainteté incomparable, pouvant communiquer autour de lui la sainteté de la grâce, de la foi, de l'espérance, de la charité.

8. *Ces trois richesses du Christ sont-elles égales ?*

— Non, elles sont hiérarchisées et c'est la grâce qui est première.

Le Christ est Roi pour enseigner les voies où doit s'engager la grâce ; il est Prêtre pour inaugurer le culte qui nous transmet la grâce.

Comment ces trois richesses du Christ sont reçues dans l'Eglise

9. *Comment les trois richesses communicables du Christ, qui est la Tête, sont-elles participées dans l'Eglise, qui est le Corps ?*

— Le pouvoir royal est participé par le don de prophétie.

Le pouvoir sacerdotal est participé par les trois pouvoirs cultuels, ou caractères sacramentels, conférés par le baptême, la confirmation, l'ordre.

La sainteté est participée par la grâce qui, sortie du Christ, est christique et christoconformante.

Ainsi l'Eglise, qui est le Corps, est rendue semblable au Christ qui est la Tête.

10. *Tous les fidèles participent-ils à ces trois richesses ?*

— A s'ouvrir aux richesses de la grâce, qui sont les plus précieuses, *tous les fidèles* sans exception sont instamment invités.

Les richesses du pouvoir royal et du pouvoir sacerdotal sont inégalement réparties.

Les unes peuvent être *communes* à tous les fidèles : ainsi la prophétie privée et les pouvoirs culturels du baptême et de la confirmation.

Les autres sont constitutives de la hiérarchie, et de ce fait *privilegiées* : tels le pouvoir prophétique de juridiction et le pouvoir culturel d'ordre.

11. *Quel est le rapport des grandeurs de hiérarchie aux grandeurs de sainteté ?*

— Les grandeurs de hiérarchie, qui sont un privilège, sont au service des grandeurs de sainteté, qui, étant les grandeurs suprêmes, sont offertes à tous.

« Quand j'aurais le don de prophétie, et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science..., si je n'ai pas la charité, je ne suis rien »⁵.

⁵ I Cor., XIII, 2

CHAPITRE II

L'ÉGLISE, ISSUE DE LA HIÉRARCHIE, EST APOSTOLIQUE

Nécessité de la hiérarchie

1. *Pourquoi faut-il dire que l'Église est issue de la hiérarchie ?*

— Parce que, sans les grandeurs de hiérarchie, les grandeurs de sainteté, qui sont la richesse suprême de l'Église, n'obtiendraient jamais leur pleine éclosion.

2. *De quels bienfaits la hiérarchie est-elle porteuse ?*

— Les grâces du Christ, qui nous viennent *par la hiérarchie*, sont pareilles aux grâces privilégiées moyennant lesquelles le Christ fondait autour de lui l'Église en Palestine, par le *contact* de sa personne, de sa parole, de son action.

Les grâces du Christ offertes, pour les sauver, aux hommes qui ne *connaissent pas* la hiérarchie, sont pareilles aux grâces que le Christ,

lors de son séjour en Palestine, envoyait à *distance* au monde entier.

Seules les grâces de *contact*, pleinement christiques et christoconformantes, peuvent parfaire l'Eglise, qui est le Corps du Christ. Les grâces données à *distance* ne peuvent que la préparer et l'ébaucher.

Les deux pouvoirs hiérarchiques

3. *Quels sont les deux pouvoirs hiérarchiques ?*

— La hiérarchie comprend deux sortes de pouvoirs : le pouvoir royal ou prophétique de *juridiction*, le pouvoir sacerdotal ou cultuel d'*ordre*.

Le pouvoir de juridiction, qui propose au nom du Christ les choses à croire et les choses à faire, *dirige et oriente* du dehors, par ses indications, les démarches de la grâce cachée dans les cœurs.

Le pouvoir d'ordre commémore le *sacrifice* de la Croix, et confère les *sacrements* qui sont un toucher du Christ et les canaux de ses grâces privilégiées, appelées grâces sacramentelles.

4. *Quels sont les deux privilèges de la grâce reçue du Christ par la hiérarchie ?*

— La grâce reçue du Christ par le contact de la hiérarchie, étant *sacramentelle*, ou colorée par son passage à travers les sacrements, et *dirigée ou orientée* par le pouvoir juridictionnel, est pleinement christique et christoconformante, formatrice de l'Église.

5. *Comment appelle-t-on ceux en qui résideront les pouvoirs hiérarchiques ?*

— On appelle *clercs*, pour les distinguer des *laïques*, ceux qui se vouent à quelque titre à l'exercice des grandeurs de hiérarchie, lesquelles sont au service des grandeurs de sainteté.

CHAPITRE III

LE POUVOIR DE JURIDICTION

Sa nature

1. *Quelles sont les tâches du pouvoir royal et prophétique de juridiction ?*

— Sa tâche première est de déclarer le dépôt de la révélation divine : c'est la voix de l'Époux, non sa propre voix, que l'Église fait alors entendre : voilà le *pouvoir déclaratif*. Sa tâche secondaire est de protéger le dépôt de la révélation divine et d'organiser la vie chrétienne : c'est sa propre voix d'Épouse que l'Église fait alors entendre : voilà le *pouvoir canonique*. Ces deux pouvoirs sont inclus dans les paroles de Jésus : « Allez, enseignez toutes les nations... »¹

2. *Comment est-il assisté ?*

— Le pouvoir déclaratif est assisté d'une manière *absolue ou irréformable*. Le pouvoir canonique est assisté d'une manière seulement *relative ou prudentielle*. Ces deux assistances sont incluses dans les paroles de Jésus : « Voici que je

¹ Matth., XXVIII, 19.

suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du siècle »².

3. *Quelle obéissance réclame-t-il ?*

— Le pouvoir déclaratif réclame des fidèles l'obéissance de la foi *divine ou théologique*, fondée sur l'Autorité créée de Dieu. Le pouvoir canonique réclame une obéissance d'ordre seulement *ecclésial ou moral*, fondée sur l'autorité créée de l'Eglise. Ces deux obéissances sont incluses dans les paroles de Jésus : « Qui vous écoute, m'écoute... »³

Le souverain pontife et les évêques

4. *Quels sont les dépositaires du pouvoir de juridiction ?*

— Le pouvoir de juridiction réside en plénitude dans le souverain pontife chef de l'Eglise universelle.

Il est participé par les évêques sur deux plans, selon qu'ils sont considérés :

1° soit *individuellement* : chaque évêque exerce une juridiction particulière sur une Eglise locale, portion de l'Eglise universelle ;

2° soit *collégalement* : uni au souverain

² Matth., XXVIII, 20.

³ Luc, X, 16.

pontife, le collège épiscopal, dispersé dans le monde ou rassemblé en concile, est associé vitalement à sa juridiction suprême sur l'Église universelle.

Le primat juridictionnel du souverain pontife

5. D'où vient le pouvoir du souverain pontife ?

— Le souverain pontife hérite du pouvoir de juridiction sur l'Église universelle conféré à Pierre par Jésus :

1° Pierre fonde l'Église, non seulement, avec les autres apôtres, pour qu'elle *commence* : à la manière dont les ouvriers élèvent un édifice ; mais encore, seul de tous les apôtres, pour qu'elle *dure* : à la manière du roc sur lequel repose l'édifice : « Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église »⁴.

2° Pierre est le pasteur chargé de conduire au pâturage toutes les brebis du Christ : Jésus lui dit : « Pais mes agneaux... Pais mes brebis »⁵.

6. Comment le souverain pontife est-il assisté par le Christ remonté au ciel ?

⁴ Matth., XVI, 18.

⁵ Jean, XXI, 15-17.

— De deux manières selon la nature du pouvoir qu'il exerce :

1° d'une manière *absolue et irréfornable* quand il exerce le pouvoir *déclaratif* pour définir solennellement les vérités et les commandements divinement révélés : telles sont, entre autres, les définitions de l'immaculée conception et de l'assomption de la Vierge ;

2° d'une manière *relative et prudentielle* quand il exerce le pouvoir *canonique* pour rappeler les propres enseignements, commandements et dispositions de l'Église.

« On ne doit pas croire que ce qui est proposé dans les encycliques ne réclame pas de soi l'assentiment, sous prétexte que les pontifes n'y exerceraient pas le pouvoir suprême de leur magistère. Cet enseignement relève du magistère ordinaire, et de ce magistère vaut aussi la parole : Qui vous écoute, m'écoute ; le plus souvent d'ailleurs, ce qu'exposent et enseignent les encycliques appartient déjà, à un autre titre, à la doctrine catholique »⁶.

7. *Au nom de qui le souverain pontife parle-t-il ?*

⁶ Pie XII, Encyclique *Humani generis*.

— Le souverain pontife parle au nom du Christ, non pas au nom de l'Eglise.

Il est vicaire du Christ, non pas de l'Eglise.

Tout le pouvoir juridictionnel de l'Eglise réside d'abord en lui, et dérive de lui aux évêques ; mais tout ce pouvoir est par nature au service des grandeurs de sainteté de l'Eglise.

Il est, en ce sens, « le serviteur des serviteurs de Dieu »⁷.

8. *De qui le souverain pontife, et les évêques qui lui sont unis, sont-ils les mandataires ?*

— Ils sont les mandataires du Christ, non du peuple chrétien, mais pour le salut du peuple chrétien.

« La fondation de l'Eglise comme société s'est effectuée, contrairement à l'origine de l'Etat, non de bas en haut, mais de haut en bas »⁸.

Temps apostoliques et temps post-apostoliques

9. *Les pouvoirs juridictionnels dont nous avons parlé sont-ils les seuls que l'Eglise ait connus ?*

⁷ Saint Grégoire le Grand.

⁸ Pie XII, Allocution du 2 octobre 1945.

— Il faut distinguer deux périodes de l'Eglise :
l'une *apostolique*, où les apôtres possèdent des pouvoirs extraordinaires pour la *fonder* ;
l'autre *post-apostolique*, où elle ne reçoit de Pierre et des apôtres que les pouvoirs nécessaires pour la *conserver*.

Les pouvoirs de fonder l'Eglise sont intransmissibles ; les pouvoirs de la conserver sont transmissibles.

10. *En quoi consistaient les pouvoirs extraordinaires des apôtres ?*

— Les apôtres pouvaient ensemble fonder l'Eglise, à la manière dont les ouvriers élèvent un édifice.

Ils possédaient des lumières prophétiques de révélation et d'inspiration pour annoncer le message chrétien.

Ils pouvaient écrire ou dicter les livres saints du Nouveau Testament.

11. *Quand ces pouvoirs extraordinaires ont-ils cessé ?*

— Ces pouvoirs extraordinaires, par nature intransmissibles, ont pris fin avec la mort du dernier apôtre.

CHAPITRE IV

LE POUVOIR D'ORDRE

Ses degrés

1. *Quels sont les degrés du pouvoir d'ordre ?*

— En vertu de son institution divine, la hiérarchie comprend deux pouvoirs :

1° le pouvoir de juridiction, qui, selon son amplitude, se distribue sur *deux* degrés selon qu'il s'étend : *a*) chez le souverain pontife et les évêques pris collégalement à l'Eglise universelle, et *b*) chez les évêques pris individuellement aux Eglises particulières, portions de l'Eglise universelle ;

2° un pouvoir d'ordre, qui se distribue sur *trois* degrés selon qu'il appartient aux évêques, aux prêtres, aux diacres.

Sa transmission

2. *Comment se confère le pouvoir d'ordre ?*

— Tandis que le pouvoir de juridiction se confère par voie de *délégation*, le pouvoir d'ordre se confère par voie de *consécration*.

3. *Qui peut transmettre le pouvoir d'ordre ?*

— Ce sont les évêques, qui l'ont eux-mêmes reçu par une transmission ininterrompue, depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours.

Ses effets

4. *Quels sont les effets du pouvoir d'ordre ?*

— Il permet aux prêtres :

1° de perpétuer par la célébration de la *Messe* la présence au milieu de nous du sacrifice de la Croix ;

2° de préparer les fidèles à communier à ce sacrifice en leur conférant les autres *sacrements*.

5. *Les prêtres peuvent-ils conférer tous les sacrements ?*

— Deux sacrements sont réservés aux évêques, à savoir l'ordre et la confirmation.

Un troisième sacrement, le mariage, est réservé aux époux, qui en sont eux-mêmes les ministres.

Enfin, en cas de nécessité, le baptême peut être donné par les laïques eux-mêmes.

Le mystère de l'apostolicité de l'Eglise

6. Pourquoi confessons-nous que l'Eglise est apostolique ?

— Confesser que la véritable Eglise est apostolique, c'est confesser qu'elle dépend d'une vertu spirituelle qui réside dans la Trinité, et descend ensuite d'abord dans l'humanité du Christ, puis par la hiérarchie jusqu'au peuple chrétien. Où se trouve cette *médiation*, se trouve en plénitude la véritable Eglise.

Mais la hiérarchie actuelle n'est authentique qu'en vertu d'une *succession* ininterrompue, par laquelle elle se rattache à l'époque apostolique.

Ainsi l'apostolicité comporte *verticalement* une médiation et *horizontalement* une succession.

7. Pourquoi dit-on que l'Eglise est romaine ?

— Parce que le souverain pontife, successeur de saint Pierre, est, comme lui, évêque de Rome.

On dit que l'Eglise est romaine, bien qu'elle soit universelle, comme on dit que le Christ est nazaréen, bien qu'il soit Dieu.

Ce sont leurs noms d'humilité.

Le miracle de l'apostolicité de l'Eglise

8. *Quel est le résultat constatable de la propriété mystérieuse de l'apostolicité ?*

— C'est la miraculeuse constance de l'Eglise, « sa stabilité invaincue »¹.

« On a vu naître tant de schismes et d'hérésies, renverser tant d'Etats, tant de changements en toutes choses ; et cette Eglise qui adore Celui qui a toujours été adoré, a subsisté sans interruption... Mille fois elle a été à la veille d'une destruction universelle, et toutes les fois qu'elle a été en cet état, Dieu l'a relevée par des coups extraordinaires de sa puissance »².

¹ 1er Concile du Vatican.

² Pascal.

CHAPITRE V

L'ÉGLISE EST UNE ET CATHOLIQUE

L'âme et l'unité de l'Église

1. *Quel est le principe de vie de l'Église ?*

— En tout vivant le principe de vie suprême est Dieu ; le principe de vie immédiat est son âme, qui le forme, l'organise, l'unifie.

En l'Église, le principe de vie *suprême*, in-créé, transcendant, est l'Esprit saint ; le principe de vie *immédiat*, créé, immanent, est la grâce en tant qu'issue de la hiérarchie, c'est-à-dire la grâce sacramentelle et orientée, pleinement christique et christoconformante.

L'Esprit saint est l'Âme incréée de l'Église ; la grâce sacramentelle et orientée, son âme créée.

2. *D'où vient l'unité profonde et mystérieuse de l'Église ?*

— Elle vient de l'Esprit saint agissant en l'Église par la grâce et la charité.

« L'unité de tous les fidèles est une unité de rassemblement. Quand l'*Esprit saint* meut les fidèles à exercer les actes de la vie spirituelle :

par exemple à croire, à espérer, à aimer, à sanctifier les autres ou à se sanctifier eux-mêmes, à obéir, à commander, à enseigner ; il leur donne de faire tout cela, non pas comme étant indépendants, mais comme étant les parties d'un seul tout. L'Esprit saint meut par la *charité* les fidèles à vouloir être membres d'un seul ensemble catholique, qu'il vivifie lui-même, et par là à constituer l'Eglise une et catholique »¹.

« Je compris que l'Eglise avait un cœur et que ce cœur était brûlant d'amour ; je compris que l'amour seul faisait agir les membres de l'Eglise, que si l'amour venait à s'éteindre, les apôtres n'annonceraient plus l'Evangile, les martyrs refuseraient de verser leur sang »².

Telle est, au cœur de l'Eglise, la loi de la charité ; dans la mesure où nous la contrarions, c'est l'Eglise que nous contrarions en nous.

Les déchirures de l'unité

3. *L'unité de l'Eglise peut-elle être déchirée ?*

— Elle ne peut être déchirée en elle-même ; mais chacun peut la déchirer en son propre cœur :

¹ Cardinal Cajetan.

² Thérèse de Lisieux.

soit en reniant délibérément la *foi*, fondement de toute vie chrétienne : voilà le péché d'*hérésie* ;

soit en reniant délibérément la *communion* avec les membres ou avec le chef de l'Eglise : voilà le péché de *schisme*.

4. *Comment faut-il regarder ceux qui, par le fait de leur naissance, appartiennent à des formations religieuses issues d'une hérésie ou d'un schisme ?*

— Les regarder comme des hérétiques ou des schismatiques serait les présumer coupables.

Que faire, sinon constater avec tristesse leur *dissidence* ? Ce sont des *chrétiens dissidents*.

S'ils sont de bonne foi, ces chrétiens dissidents peuvent appartenir initialement, et sans même le savoir, à la véritable Eglise.

5. *Pourront-ils un jour rejoindre ouvertement l'Eglise ?*

— Il faut l'espérer ardemment, et supplier que cesse enfin le scandale des dissidences, qui fatalement cache aux non chrétiens la nature de l'Eglise.

6. *La prière de Jésus « pour que tous soient un » ne serait-elle exaucée qu'après l'extinction des dissidences ?*

— Non, elle est exaucée en permanence à l'endroit où Jésus touche les hommes par le contact des pouvoirs sacramentels et juridictionnels, pour verser en eux la plénitude de la grâce christique, qui tend à faire d'eux, s'ils sont fidèles à leur vocation, des membres non seulement sauvés, mais encore sauveurs des autres par le Christ et dans le Christ.

La confluence dans l'Eglise des chrétientés dissidentes ne lui restituerait pas une unité divine qu'elle aurait perdue au cours du temps ; mais elle permettrait à cette unité divine qu'elle ne cesse de posséder, de manifester et de déployer au-dehors toutes ses richesses.

Le corps et la catholicité de l'Eglise

7. *Est-il vrai qu'en l'Eglise, comme dans tout vivant, l'âme forme le corps ?*

— Oui, car dans la mesure où elle est accueillie par les hommes, qui sont des êtres corporels et visibles, la charité sacramentelle et

orientée, qui est l'âme de l'Eglise, forme et organise au milieu d'eux le *corps visible* de l'Eglise.

Mystérieuse par son âme, l'Eglise est visible par son corps.

8. *L'Eglise tranche-t-elle visiblement sur toutes les autres sociétés du monde ?*

— Ayant son âme et son corps *propres*, l'Eglise :

1° est distincte de toutes les autres formations *religieuses* : religions préchrétiennes, judaïsme, islam, dissidences chrétiennes.

2° est distincte de toutes les formations *temporelles* ; elle ne se confond ni avec les patries, ni avec les races et les peuples, ni avec les cultures.

9. *Pourquoi l'Eglise véritable est-elle par essence universelle ?*

— L'Eglise véritable descend de Dieu et du Christ pour former, au sein même de toutes les patries, de tous les peuples, de toutes les cultures, de tous les ensembles naturels, un royaume supra-naturel et donc supra-politique, supra-ethnique, supra-culturel.

Elle est un royaume qui, tout en étant *dans*

ce monde, n'est cependant pas *de ce monde* ; qui vient non de l'initiative des hommes mais de l'initiative de Dieu ; non d'en bas, mais d'en haut³.

De ce fait, elle est, par essence et par destination, *universelle*, c'est-à-dire *catholique*.

Le Siège apostolique, écrit Benoît XIV, souhaite ardemment « que tous soient catholiques, mais non que tous deviennent latins »⁴.

10. *Comment le corps de l'Eglise ressemble-t-il au corps humain ?*

— A la ressemblance du corps humain, le corps de l'Eglise est organique et différencié.

1° Il rassemble les différentes *Eglises particulières* dont chacune est régie par son évêque.

2° Il comprend :

les *clercs*, voués aux *fonctions hiérarchiques*, et de ce fait exonérés pour une part des activités séculières ou temporelles ;

et les *laïques* voués à l'ensemble des *activités ecclésiales non hiérarchiques*, et qui auront en outre à exercer bien des activités profanes : au premier titre, ils agissent dans l'Eglise, c'est-à-

³ Jean, XVII, 16 ; XVIII, 36.

⁴ Encyclique sur les rites orientaux, 26 juillet 1755.

dire *en tant que catholiques* ; au second titre, ils agissent dans le monde, c'est-à-dire en tant que citoyens de telle ou telle patrie, en tant que médecins, juristes, techniciens, ouvriers, paysans, etc., mais toujours *en catholiques*.

3° Il admet plusieurs états de vie :

l'état de la *vie commune*, qui tend à la perfection chrétienne par le souci de porter le reflet de la lumière évangélique jusqu'au sein des activités profanes, à savoir culturelles, politiques, professionnelles ;

l'état de la *vie religieuse* ou parfaite, ouvert aux clercs et aux laïques, qui tend à la perfection chrétienne par le souci, pour garder très pure la flamme de l'Évangile, de renoncer partiellement aux activités profanes, d'où les trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance.

Ces deux états de vie sont légitimes, nécessaires, complémentaires ; leur but est de conduire les hommes, par la route en lacets ou par les raccourcis, au sommet de la perfection chrétienne qui réside dans la charité.

11. *Qui a le premier comparé l'Église à un corps organique et différencié ?*

— C'est saint Paul, notamment I Cor., XII, 12 : « Comme le corps est un et a plusieurs mem-

bres et que tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps — ainsi en est-il du Christ ».

12. *Les biens d'Eglise ont-ils rapport à son corps ?*

— L'Eglise est principalement dans les *hommes* qui, dans la mesure où ils sont touchés par ses dons surnaturels, forment les éléments *constitutifs* de son corps.

L'Eglise est secondairement dans les *choses* qu'elle utilise et sur lesquelles elle laisse son empreinte : ce sont les éléments *adjacents* de son corps.

Dans la mesure où ces choses sont destinées à procurer les fins évangéliques, elles sont transparentes et manifestent l'Eglise ; dans la mesure où elles déclinaient vers des fins temporelles, elles deviendraient opaques et voileraient l'Eglise.

L'unité catholique dans son essence et sa croissance

13. *L'unité catholique de l'Eglise est-elle déjà réalisée ou encore à attendre ?*

— Dans son essence et sa structure, l'Eglise

avec son unité catholique est réalisée dès le jour de Pentecôte.

Dans sa croissance et son développement, elle doit se réaliser chaque jour davantage, jusqu'au temps de la moisson, à la fin du monde⁵.

L'Eglise missionnaire

14. *L'Eglise est-elle nécessairement missionnaire ?*

— Oui, elle l'est par sa destination même :

1° D'abord par la volonté et l'assistance de Jésus, à qui tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre, et qui envoie les apôtres à toutes les nations et jusqu'à la fin du monde :

a) pour leur annoncer le *message évangélique* : « enseignez toutes les nations... »

b) pour leur porter les *grâces sacramentelles* : « ... les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit... »⁶.

2° Elle l'est surtout en raison de la *contagion* même de la charité sacramentelle et orientée, qui est son âme créée : « Je suis venu jeter le feu sur la terre, et que désiré-je sinon qu'il

⁵ Cf. Matth., XIII, 30.

⁶ Matth., XXVIII, 19.

incendie ? »⁷ « Si l'amour venait à s'éteindre, les apôtres n'annonceraient plus l'Évangile... »⁸

15. *Qu'est-ce que les missions extérieures ?*

— Les missions extérieures sont le mouvement expansionnel de l'Église, considéré dans l'effort qui tend à susciter, dans les régions non encore évangélisées :

1° une hiérarchie choisie parmi les gens du pays ;

2° des formes de vie chrétienne authentique qui leur soient connaturelles : formes de vie monastique adaptées au milieu géographique, historique, culturel ; etc.

**Le mystère et le miracle
de l'unité catholique**

16. *L'unité catholique de l'Église est-elle constatable ?*

— En elle-même, l'unité catholique est un mystère caché, que nous confessons par la foi :

⁷ Luc, XII, 49.

⁸ Thérèse de Lisieux.

« Je crois l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique ».

Dans son effet extérieur, l'unité catholique est un *miracle* visible que la *raison* peut reconnaître. Comme la constance invaincue de l'Eglise, son unité catholique est « un témoignage irréfragable de sa mission divine »⁹.

« La route de ceux qui sont enfants de l'Eglise fait le tour de l'univers... Nous enseignons tous un seul et même Père, nous croyons tous la même économie de l'incarnation du Fils de Dieu, nous connaissons tous la même donation de l'Esprit. Nous suivons tous les mêmes préceptes, nous retenons la même forme d'organisation de l'Eglise, nous croyons au même salut de l'homme tout entier, âme et corps »¹⁰.

Le caractère miraculeux de l'unité catholique a beaucoup frappé Jean Adam Moehler. L'unité de l'Eglise, disait-il, est assez puissante pour s'emparer des diversités légitimes des hommes et les élever dans son sein au rang d'authentiques *contrastes*. Mais dès qu'ils échappent à la force de régulation de l'Eglise, ces divers éléments entrent en conflit les uns avec les autres : les contrastes deviennent *contradictions*.

⁹ 1er Concile du Vatican.

¹⁰ Saint Irénée.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE EST SAINTE

L'Église est sainte elle-même et essentiellement

1. *En quoi consiste la sainteté ?*

— « Dieu est charité, et qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu en lui »¹. C'est en touchant le monde par son Fils Jésus-Christ que Dieu déverse en lui la charité, qui dès lors est christique et christoconformante.

2. *L'Église est-elle sainte elle-même et essentiellement ?*

— Oui, l'Église est sainte, non seulement par les *pouvoirs* sacramentels et juridictionnels dont elle est issue ; mais elle-même et dans son *essence*, en tant que formée par la charité sacramentelle et orientée qui seule est pleinement christique.

¹ I Jean, IV, 16.

3. *La sainteté de l'Eglise n'est-elle que la somme de la sainteté de chacun de ses enfants ?*

— Non, sa sainteté, bien qu'existant *dans* ses divers enfants et non en dehors d'eux, est celle d'un *tout* personnel, de l'Epouse du Christ, soulevée par l'Esprit de Pentecôte.

L'Eglise, dit saint Ambroise, est pareille à la femme qui rassemble le parfum de beaucoup de fleurs pour le verser sur les pieds du Seigneur : « Aucun saint ne peut aimer autant qu'elle, car c'est *elle* qui aime *en tous les saints* ».

Nécessité d'appartenir au Christ et à l'Eglise

4. *Peut-on être sauvé sans appartenir au Christ, et sans, de ce fait, former son Corps qui est l'Eglise ?*

— Non, hors du Christ et de son Corps qui est l'Eglise, il n'y a de salut pour personne : « Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvé »².

² Actes, IV, 12.

Membres justes et membres pécheurs

5. *Est-ce à dire que tous ceux qui appartiennent à l'Eglise soient sauvés ?*

— Non, il y a dans l'Eglise des membres *justes* qui seront sauvés ; et des membres *pécheurs* qui, s'ils persévèrent dans le péché, seront rejetés.

Les membres *justes* appartiennent à l'Eglise corporellement par la marque du baptême ; et spirituellement par la charité qu'ils ont dans leur cœur.

Les membres *pécheurs*, tant qu'ils ne l'ont pas reniée par le schisme ou l'hérésie, appartiennent à l'Eglise corporellement en tant que rattachés aux justes par la marque et la foi de leur baptême ; mais non spirituellement, ayant perdu la charité par un péché mortel.

6. *Pourquoi l'Eglise garde-t-elle dans son sein des membres pécheurs ?*

— Dans l'espoir de les aider à se libérer un jour du péché et de leur faire retrouver leur vraie place en elle.

Telle est bien la volonté du Sauveur. C'est seulement à la fin du monde qu'il enverra ses

anges pour ôter de son royaume tous les scandales et les fauteurs d'iniquité³ ; que les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes⁴.

7. *L'Eglise est-elle souillée par les péchés de ses enfants ?*

— Non, l'Eglise, qui n'est pas sans pécheurs, est néanmoins sans péché.

La frontière entre l'Eglise et le monde passe à travers nos cœurs.

L'Eglise est l'Epouse du Christ, non pas souillée, mais immaculée.

Elle est plus pure que nous ne croyons.

Ce n'est pas elle, mais eux-mêmes, que ses enfants, clercs et laïques, doivent humilier.

« Le Christ a aimé l'Eglise ; il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain de l'eau dans la parole, pour se préparer à lui-même une Eglise resplendissante, sans tache ni ride ni rien de semblable, mais sainte et immaculée »⁵.

³ Matth., XIII, 41.

⁴ Matth., XIII, 49.

⁵ Ephés., V, 25-27.

**L'appartenance au Christ et à l'Eglise
à distance
par le désir surnaturel de la charité**

8. *Le Christ s'inquiète-t-il de ceux que la prédication de l'Évangile n'a pu toucher ?*

— Il leur envoie des grâces à distance qui, partout où elles sont reçues les tournent secrètement vers lui et son Église.

Sans même, peut-être, connaître expressément le Christ et son Église, ils pourront déjà lui appartenir d'une manière salutaire par le désir surnaturel de la charité.

Faute d'une plus grande lumière, ils resteront peut-être encore incorporés extérieurement à leurs formations religieuses aberrantes ; mais intérieurement, spirituellement, ils seront déjà de l'Église.

Ouvrètement, ils seront encore non chrétiens ; mais secrètement, ils seront déjà chrétiens.

9. *Peut-on dès lors distinguer plusieurs zones ou régimes dans l'Église ?*

— On peut reconnaître une première zone, visitée par les grâces de *contact*, où l'Église existe en acte manifeste, achevé, parfait ;

puis, tout autour, une couronne moins facilement discernable, visitée par les grâces à *distance*, où l'Eglise existe en acte latent, initial, imparfait.

10. *Dans quels rapports sont ces deux régimes ?*

— Le régime des grâces de contact ou hiérarchiques est seul *définitif* et *normal*, car les apôtres sont envoyés par le Christ à toutes les nations ;

le régime des grâces à distance ou para-hiérarchiques est *provisoire* et *anormal*, c'est un régime d'attente ou de suppléance.

Il attend la venue des missionnaires.

11. *Y aura-t-il des élus qui n'auront pas appartenu au Christ et à l'Eglise ?*

— Non ; personne ne sera sauvé sans avoir appartenu au Christ et à l'Eglise, au moins spirituellement par le désir ; et personne ne se perdra que par sa propre faute.

« Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité »⁶. Par son Fils unique « il éclaire tout homme venant en ce monde »⁷.

⁶ I Tim., II, 4.

⁷ Jean, I, 9.

12. *Comment ranger les principales formations religieuses existant dans le monde ?*

— On les rangera selon qu'elles se rapprochent ou s'éloignent davantage de l'Eglise catholique : on placera tout près d'elle les Eglises orthodoxes ; puis le protestantisme ; puis le judaïsme tel qu'il est devenu depuis Jésus ; puis l'islam ; puis les religions préchrétiennes de l'Inde, etc.

L'appartenance au Christ et à l'Eglise était possible dès avant la venue du Christ

13. *Si le Christ est le seul Sauveur du monde, les peuples qui ont vécu avant lui pouvaient-ils être sauvés ?*

— Ils pouvaient, eux aussi, être sauvés par le Christ.

Depuis le Christ, les grâces de salut passent à travers lui ; elles sont christiques *par dérivation* : pleinement, quand elles sont données par contact ou normalement ; imparfaitement, quand elles sont données à distance ou par suppléance.

Avant le Christ, les grâces de salut étaient données par Dieu en considération de la mort future du Christ en Croix ; elles étaient christiques *par anticipation* :

L'Eglise était alors en formation : soit cachée au milieu des Gentils, sous la loi de nature (Abel, Noé, Abraham et Melchisédech, Job, etc.) ; soit déjà plus discernable sous la loi ancienne (Moïse, les prophètes, etc.).

Ainsi le Christ est pareil au soleil qui, avant de paraître, éclaire déjà le monde. « Et moi, élevé de terre, j'attirerai tous les hommes à moi »⁸.

L'Eglise toute pure et innombrable

14. *L'Eglise est-elle nombreuse ?*

— L'Eglise, dont nous avons dit qu'elle est plus pure que nous ne croyons, est en même temps plus vaste que nous ne croyons.

Elle attire à elle tout ce qu'il y a de sainteté dans le monde, depuis le temps de la première chute jusqu'au temps de la Parousie.

Elle est le grain de sénévé qui devient une grande plante ligneuse, où les oiseaux du ciel trouvent à s'abriter⁹.

Elle est le petit troupeau resserré autour du Christ, auquel il a plu au Père de donner le Royaume¹⁰.

⁸ Jean, XII, 32.

⁹ Matth., XIII, 31.

¹⁰ Luc, XII, 32.

Le mystère et le miracle de la sainteté de l'Eglise

15. *La sainteté de l'Eglise est-elle constatable ?*

— En elle-même, la sainteté de l'Eglise, Epouse du Christ, est, comme son apostolicité et son unité catholique, un *mystère* que nous confessons par la *foi*, dans le Credo.

Dans son effet extérieur « la sainteté éminente de l'Eglise et sa fécondité inépuisable en toutes sortes de biens » est un *miracle* que la *raison* peut reconnaître ¹¹.

« L'Eglise est un mystère, elle a sa tête cachée dans le ciel, sa visibilité ne la manifeste pas adéquatement ; si vous cherchez ce qui la représente sans la trahir, regardez le Pape et l'épiscopat enseignant la foi et les mœurs, et regardez les saints au ciel et sur la terre ; ne nous regardez pas nous autres pécheurs. Ou plutôt regardez comment l'Eglise panse nos plaies, et nous conduit clopin-clopant à la vie éternelle. La grande gloire de l'Eglise, c'est d'être sainte avec des membres pécheurs » ¹².

¹¹ Concile du Vatican.

¹² Jacques Maritain.

CHAPITRE VII

DEFINITIONS DE L'EGLISE

Depuis le Christ

1. *Comment définir l'Eglise depuis le temps de la venue du Christ ?*

— L'Eglise est la communauté, destinée à la vie éternelle, que le Christ, souverainement Roi, Prêtre, Saint, rassemble depuis sa venue :

sous une même autorité : celle du pape et des évêques ;

pour un même culte : le sacrifice de la messe et les sacrements ;

dans une même communion intérieure : celle de la charité sacramentelle et orientée, ou pleinement christique.

2. *Peut-on définir l'Eglise par ses propriétés et ses signes miraculeux ?*

— Oui ; on dira qu'elle est :

apostolique, c'est-à-dire issue des pouvoirs hiérarchiques d'ordre et de juridiction ;

une et catholique, c'est-à-dire capable d'unir tous les hommes dans un Royaume qui n'est pas de ce monde, mais bien dans ce monde ;

sainte, c'est-à-dire remplie de la charité christique et habitée par l'Esprit saint.

Depuis le commencement du monde

3. *Comment définir l'Eglise si l'on pense à toute sa durée dans le temps ?*

— On dira : l'Eglise est la communauté surnaturelle, destinée à la vie du ciel, que Dieu rassemble, au lendemain de la chute :

1° d'abord sous le régime de la loi de *nature* ; 2° puis sous le régime particulier de la loi *mosaïque* ; 3° enfin sous le régime définitif de la loi *évangélique*.

Zones normale et anormale

4. *Comment inclure dans la définition de l'Eglise ceux qui, sans la connaître, lui appartiennent par la charité de leur cœur ?*

— On dira : L'Eglise est la cité de l'amour divin accepté ; par opposition au monde, qui est la cité de l'amour divin refusé.

« Deux amours ont bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité terrestre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité céleste »¹.

L'ici-bas et l'au-delà

5. *Comment définir l'Eglise considérée dans ses différents états simultanés ?*

— On dira : l'Eglise est la communauté qui, sous trois états simultanés est rassemblée en Dieu par le Christ : 1° au ciel, dans la clarté de la vision et de la charité béatifiques, où sont les anges et les élus : c'est la partie *triomphante* de l'Eglise ; 2° auparavant, dans la nuit de la foi, par une charité qui se forme et grandit dans ce monde : c'est la partie *pérégrinante* de l'Eglise ; 3° et achève souvent de se purifier en purgatoire : c'est la partie *souffrante* de l'Eglise.

L'Ecriture

6. *Quelles sont les plus simples définitions de l'Eglise ?*

¹ Saint Augustin.

— L'Eglise est le troupeau des brebis du Christ².

L'Eglise est le royaume de Dieu³ ; le royaume du Christ⁴.

L'Eglise est l'Epouse du Christ⁵.

L'Eglise est le Corps et la plénitude du Christ⁶.

L'Eglise est le tabernacle de Dieu parmi les hommes⁷ ; la maison de Dieu⁸ ; le temple du Dieu vivant⁹ ; l'habitation de l'Esprit de Dieu¹⁰.

On n'en trouvera pas de plus belles.

Disons encore : « L'Eglise c'est l'Evangile qui continue ».

² Jean, X, 11 ; XXI, 15-17.

³ Luc, XVII, 21.

⁴ Jean, XVIII, 36.

⁵ Jean, III, 29 ; II Cor., XI, 2 ; Ephés., V, 25 ; Apoc., XXI, 2.

⁶ Ephés., I, 22-23 ; Col., I, 24.

⁷ Apoc., XXI, 3.

⁸ I Tim., III, 15.

⁹ II Cor., VI, 16.

¹⁰ I Cor., III, 16.